



**MINISTÈRE  
CHARGÉ  
DE L'AUTONOMIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Le 8 décembre 2020

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Brigitte BOURGUIGNON**

Ministre déléguée auprès du ministre des Solidarités et de la Santé,  
chargée de l'Autonomie

**Stratégie de vaccination contre la Covid-19 :  
Point de situation avec les acteurs du secteur du grand âge et de l'autonomie**

Comme annoncé par le Premier ministre Jean Castex, les personnes âgées résidant en hébergement collectif (notamment dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes et les unités de soins de longue durée) et les personnels à risque qui y travaillent pourront être vaccinées en priorité contre la Covid-19, conformément aux recommandations rendues fin novembre par la Haute autorité de santé (HAS).

Lundi 7 décembre, Brigitte Bourguignon, ministre déléguée chargée de l'autonomie, a ainsi organisé, en lien avec Olivier Véran, ministre des solidarités et de la santé un point de situation en visioconférence avec les fédérations du secteur du grand âge, pour faire un point sur les principes et les enjeux de la première phase de cette stratégie de vaccination.

Cette dernière représente un défi logistique et organisationnel sans précédent. La ministre déléguée a rappelé qu'elle est avant tout régie par des principes intangibles définis par le Président de la République :

- La vaccination ne sera pas obligatoire. Il est donc essentiel de s'assurer du consentement « libre et éclairé » des personnes âgées qui se feront vacciner ;
- La gratuité du vaccin est un impératif de justice sociale indispensable ;
- La sécurité : les premières personnes ne seront vaccinées que si, et seulement si, les vaccins concernés respectent scrupuleusement toutes les règles sanitaires françaises et européennes.

Après les personnes âgées résidant en hébergement collectif et les personnels à risque qui y travaillent, la cible sera progressivement élargie dans la deuxième phase aux personnes âgées de plus de 75 ans, puis aux personnes âgées de 65 à 74 ans, puis aux professionnels des

secteurs de la santé et du médico-social âgés de 50 ans et plus, et/ou présentant une ou des comorbidités.

*« Notre ambition est commune et chacun des acteurs du grand âge doit prendre sa part au niveau national, régional, local pour la réussite de cette opération sans précédent. Pendant cette campagne de vaccination, je serai particulièrement attentive à ce que les acteurs soient étroitement associés à tous les niveaux »,* a précisé Brigitte Bourguignon pour conclure cette réunion.

La ministre déléguée fera donc désormais un point hebdomadaire sur la stratégie vaccinale avec l'ensemble des parties prenantes du secteur du grand âge et de l'autonomie.

La prochaine visioconférence aura lieu lundi 14 décembre en présence du professeur Alain Fischer.

**Contact presse :**

**Ministère chargé de l'Autonomie**

**Cabinet de Brigitte BOURGUIGNON**

Tél : 01 40 56 63 74

Mél : [sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr](mailto:sec.presse.autonomie@sante.gouv.fr)

14, avenue Duquesne  
75350 Paris SP 07

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse [DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr](mailto:DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr)